

**Aliénation d'un terrain communal, Chemin de l'Escale à EDF**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** L'implantation d'un poste de transformation par EDF a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique fixant l'assiette foncière nécessaire à la réalisation de cet ouvrage.

La parcelle communale cadastrée HS n° 280 d'une contenance de 308 m<sup>2</sup> étant comprise dans le périmètre d'expropriation, EDF a sollicité la Ville de Besançon pour l'acquisition de ce bien.

Le Service des Domaines a évalué cette propriété au prix de 20 F le m<sup>2</sup> soit 6 160 F auquel il convient d'ajouter une indemnité de remploi de 308 F d'où un montant total de 6 468 F.

La recette de 6 468 F sera encaissée au chapitre 92.824.775.00501.30100.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le code RUE- 25056.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette cession à EDF
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 12 juillet 2000.*